

Chauffeur

République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
Secrétariat Général à la Santé



Le Secrétaire Général

RECRUTEMENT DE DEUX CHAUFFEURS EN APPUI AUX PROJETS ENCRÉS A LA CELLULE D'APPUI ET DE GESTION FINANCIERE DU MINISTERE DE LA SANTE « CAGF - MS »

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, MSPHP, a confié à la Cellule d'Appui et de Gestion Financière, CAGF, la mission de gérer financièrement les différents projets financés par le Fonds Mondial et GAVI Alliance.

Pour ces différentes activités, notamment celles liées à la coordination, la logistique, les missions sur terrain par voie routière, les autres courses de service administratif, la CAGF se propose de recruter un chauffeur.

Selon l'organisation de la CAGF, le chauffeur appartient à l'unité administrative et Financière, dans la composante logistique et est sous la supervision directe du Chargé de charroi. Le chauffeur ainsi recruté aura pour objectif général d'apporter un appui à la mise en œuvre des activités de différentes unités de la CAGF.

Le chauffeur va concourir à l'atteinte des objectifs spécifiques ci-dessous :

- Garantir la propreté, l'intégrité et la sécurité du véhicule mis à sa disposition ;
- Contribuer à l'amélioration des résultats de la CAGF, tout en restant professionnel dans l'exécution des courses administratives des unités de la CAGF ;
- Sécuriser les passagers et les biens à bord du véhicule qu'il est appelé à conduire.

2. TACHES

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier et la supervision directe du Chargé de charroi, le chauffeur assume les tâches suivantes :

1. Conduire le véhicule conformément au code de la route et dans le respect des règles de conduite et procédures de la CAGF
2. Assurer la distribution de courriers et appuyer le service courrier dans le maintien à jour des accusés de réception;
3. Prendre livraison de fournitures et tout autre bien à la demande du supérieur hiérarchique ;
4. Accueillir le personnel et les visiteurs officiels à l'aéroport, port, et autres frontières terrestres ;
5. Assurer l'entretien quotidien du véhicule dont il a la charge, sans être exhaustif, contrôle du niveau d'huile et d'eau, la batterie, les freins, les pneus, etc.
6. Prendre toutes les dispositions pour signaler à temps les besoins des entretiens et réparations ;
7. Consigner les déplacements officiels, le kilométrage journalier, la consommation et l'approvisionnement de carburant dans le carnet de bord ;
8. Tenir à jour le carnet de bord du véhicule ;
9. Tenir périodiquement et régulièrement l'inventaire d'outillages et des pièces détachées de rechange du véhicule ;
10. Veiller au respect des règles de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
11. Effectuer toute mission/déplacement dans le cadre des activités de la CAGF ;
12. Exécuter tout autre tâche à la demande de la hiérarchie ;

3. REGLES ET ATTITUDES

- Respecter le gardiennage du véhicule dans des sites autorisés : exclusivement dans les structures sanitaires de l'État, des confessions religieuses, ou des partenaires du Ministère de la Santé.
- Éviter la prise de l'alcool pendant les heures de services au risque d'une sanction, allant de blâme à la révocation suivant la gravité d'effets.
- Éviter de transporter les personnes non autorisées dans le véhicule et d'effectuer des courses et ou voyages ou missions sans informer son superviseur hiérarchique.
- Être disponible, ponctuel, discret, courtois, propre dans son habillement et obéissant.

4. DUREE DE LA PRESTATION, DEROULEMENT ET REMUNERATION

La durée de la prestation est de douze mois renouvelables sur la base des performances du chauffeur, de la nécessité du poste et provision budgétaire. Le chauffeur sera soumis à un système de gestion performance dont les critères sont définis et approuvés à la signature du contrat.

Le candidat chauffeur retenu par la commission qui sera composée d'un expert en passation marché CAGF et, le chef de charroi CAGF, le Responsable administratif et financier CAGF ou son délégué signera un contrat d'une durée déterminée d'une année renouvelable en fonction des performances réalisées à partir de la date de la signature du contrat avec période probatoire concluante de 3 mois.

Le chauffeur, s'il est un agent de l'État recevra une prime du projet déjà adopté en vigueur déduite de la prime et/ou salaire de l'État, autrement il recevra la prime entièrement suivant la grille de la CAGF.

5. PROFIL ET QUALIFICATIONS

Le chauffeur doit avoir les qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'État ou 4 ans PP ou attestation de formation en mécanique auto d'une école connue pour sa notoriété ;
- Être d'une bonne moralité, faisant preuve de discrétion et de confidentialité;
- Être chauffeur mécanicien avéré avec permis **de conduire en cours de validité d'au moins de 3 ans avant la date d'expiration** ;
- Être capable de travailler sous-pressions dans un environnement multiculturel ;
- Connaitre parfaitement les règles de sécurités en matière de conduite automobile ;
- Avoir une excellente connaissance du code de la route ;
- Avoir une expérience positive de la conduite du véhicule d'au moins de 5 ans serait un atout majeur ;
- Être détenteur d'un brevet en mécanique automobile ou d'un centre d'autoécole est un atout;
- Avoir des références positives;
- Être congolais et présentable;
- Savoir écrire et lire en français.

6. DOCUMENTS À PRÉSENTER

- I. Un C.V. contenant :
 - Identification avec adresse de contact actuelle, numéro de téléphone,
 - Études : année, lieu et date de diplômes/attestations de formation,
 - Expérience professionnelle : Dates – domaines – fonction exercée – employeur (partenaires en cas de Projet)
 - Stages – séminaires : dates, lieu, objet
 - Langues : écrites et parlées
 - Personnes de référence : nom, adresse, téléphone, et Email
- II. Les copies de diplômes et/ou attestations de formation ;
- III. Les copies des attestations de services rendus ;
- IV. Un certificat médical d'aptitude physique récente (datant au moins de 3 mois) intégrant la mesure de l'acuité visuelle et auditive ;
- V. La copie du permis de conduire **en cours de validité d'au moins de 3 ans avant la date d'expiration**,
- VI. Une lettre de motivation de deux pages maximum écrite à la main
- VII. Une copie de la carte d'identité / électeur

7. MODE DE RECRUTEMENT ET COMPOSITION DE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats seront sélectionnés selon la méthode de sélection fondée sur la **Sélection de Consultants Individuels (Comparaison de CV)**, conformément au Règlement de passation des marchés. Au cas où les postulants au meilleurs CV dépassent l'effectif de 10 après présélection, un test écrit sera administré pour les départager.

Les candidats présélectionnés au second degré seront soumis à un test pratique de conduite dans la Ville Province de Kinshasa

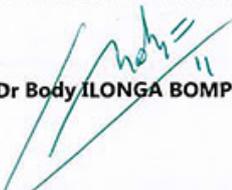
Les dossiers (lettre de motivation+ CV+ Attestations) doivent être adressés au Coordonnateur National de la CAGF et déposés sous plis fermés à l'adresse ci-dessous : Croisement des avenues des Huilleries et Tombalbaye (Concession INRB) Kinshasa, Gombe : E-mail : cagmpmsp@caqmsp.cd (en version Word ou PDF uniquement)

Tout dossier ne respectant pas le format indiqué sera rejeté.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23/09/2022

Fait à Kinshasa le 03 SEPT 2022

Le Secrétaire Général a.i.


Dr Body ILONGA BOMPOKO